

Procès-verbal n°10 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 19 janvier 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Nadine GRECO , Sophie Margaux LAGANDRE, et Léa PHEULPIN
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Christian TAVES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°9 de la réunion du 5 janvier 2024

Coupe André VIGIER seniors à 8

Cubs qualifiés pour les 1/4 de finale :

MONOBLET
ST HILAIRE LA JASSE
GALLICIAN
SUMENE
AIMARGUES
CALVISSON VAUNAGE
ALL FIVE ACADEMIE
ANDUZE

Coupe André VIGIER U15 F à 8

Clubs qualifiés pour les 1/4 de finale

MONOBLET
QUISSAC
STADE BEUCAIROIS
LANGLADE
AIMARGUES
FOOT TERRE CAMARGUE
MARGUERITTES
BAGNOLS/PONT

Décision CSR

Coupe André VIGIER seniors F à 8

Dossier N°2023/2024-CSR-0134

Match N°27680295 : GALLICIAN GC – AS AUZONNET du 14/01/2024

Dit match perdu par pénalité à AS AUZONNET.

Dit GALLICIAN GC qualifié pour le prochain tour

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Margaux Sophie LAGRANDE